

**COMPTE-RENDU du  
conseil de la communauté de communes du Pays ferrois  
Réunion du MERCREDI 6 AVRIL 2016 à 20 h 00**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM suppléant de <b>M. Bernard RICHARD</b>	<b>M. Jérôme LEROY</b>	
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
<b>M. Jean-Paul SUSINI</b>	<b>M. Thierry FLEISCHMAN</b>	<b>M. Fabien VALLÉE</b> M. Elisabeth DIEU M. Henri DELESTRET
<b>LA FÉRTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MÉRY SUR MARNE</b>
<b>M. Ugo PEZZETTA</b> Mme Danielle BERTHOD M. Daniel DURAND Mme Corinne GUILBAUD Mme Sonia PEZZETTA M. Jean-Luc CHARBONNEL	<b>M. Patrick FORTIER</b>	<b>M. Jean-Pierre CLÉMENT</b>
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVÉE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
<b>M. Emmanuel VIVET</b>	<b>M. Gérard BOISNIER</b>	<b>M. Patrick ROMANOW</b>
<b>SAÂCY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINTE JEAN LES 2 JUMEAUX</b>
	<b>M. Gérard GEIST</b>	<b>M. Claude SPECQUE</b>
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
<b>M. Didier VUILLAUME</b>	<b>M. François ARNOULT</b>	<b>M. Philippe FOURMY</b>
<b>USSY SUR MARNE</b>		

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Conseillers communautaires représentés par pouvoir :**

Mme Patricia DE CARVALHO par M. Jean-Paul SUSINI  
Mme Katiana REBEL par M. Fabien VALLÉE  
M. Antonio MONTEIRO par Mme Elisabeth DIEU  
M. Pierre GOULLIEUX par M. Gérard BOISNIER  
M. Jean-Luc MUSART par M. Jean-Luc CHARBONNEL  
Mme Isabel LOURENCO par Mme Corinne GUILBAUD

M. Cédric ROUSSEAU par M. Daniel DURAND  
Mme Patricia STEVENARD par Mme Danielle BERTHOD  
M. Yoann MORET par Mme Sonia PEZZETTA  
Mme Nathalie PIERRE par M. Gérard GEIST (sauf vote du compte administratif)  
M. Pierre-Emmanuel BEGNY par M. Philippe FOURMY  
Mme Katy VEYSSET-TRUEBA par M. Emmanuel VIVET  
M. Pierre HORDÉ par M. Claude SPECQUE

**Conseiller communautaire absent excusé :**

M. Ludovic VANTYGHM de La Ferté-sous-Jouarre

**Secrétaire de séance :**

M. François ARNOULT

\* \* \*

ORDRE DU JOUR

\* \* \*

*Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 mars 2016.*

**SERVICES GÉNÉRAUX :**

SG 1 & 2 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015.

SG 3 –AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015.

SG 4 –TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2016.

SG 5 - TEOM ANNÉE 2016 – VOTE DES TAUX.

SG 6 – BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016.

SG 7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016.

SG 8 – MOTION RELATIVE A L'IMPACT FINANCIER POUR LE PAYS FERTOIS DE LA FUSION D'INTERCOMMUNALITÉS VERS D'AUTRES DÉPARTEMENTS.

\* \* \*

**SERVICE ASSAINISSEMENT :**

AST 1&2 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015.

AST 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015.

AST 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016.

AST 5 - CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE BUSSIÈRES.

\* \* \*

**SERVICE EAU :**

EAU 1 & 2 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015.

EAU 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015.

EAU 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016.

\*.\*.\*

## **SERVICE SPANC :**

SPANC 1- BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016.

\*.\*.\*

## **☒ Questions diverses**

\*.\*.\*

M. GEIST ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint.

M. François ARNOULT est désigné secrétaire de séance.

\*.\*.\*

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2016 :**

M. GEIST demande s'il y a des observations sur ce compte rendu. En l'absence d'observations,

**LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ A LA MAJORITE**

**(ABSTENTION DE M. FORTIER QUI N'ETAIT PAS PRESENT LORS DE CE CONSEIL)**

\*\*\*

## **SERVICES GÉNÉRAUX**

### **SG 1 & 2 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 :**

M. GEIST présente le compte de gestion et le compte administratif des services généraux. Il soumet ensuite le compte de gestion au vote.

### **POUR LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif des Services Généraux pour l'exercice 2015,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ :**

- ◇ **approuve** le compte de gestion des services généraux pour l'exercice 2015 établi par le Trésorier de la communauté de communes du Pays ferrois.
- ◇ **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

Suite à cette présentation, M. PEZZETTA est désigné Président de séance et M. GEIST quitte la salle. Le compte administratif est mis au vote.

### **POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M 14,
- **Après** avoir entendu l'exposé de M. Ugo PEZZETTA, premier vice-président

- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,
- **Considérant que** M. GEIST, président, s'est retiré pour permettre au conseil communautaire de délibérer,

#### A L'UNANIMITÉ :

◇ **approuve** le compte administratif des services généraux de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section de fonctionnement : 36 225,03 € (excédent),
  - Section investissement : -1 166 541,77 € (déficit).

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section de fonctionnement	10 867 558,38	11 356 386,64
Section investissement	1 044 373,77	1 927 867,53

○ Restes à réaliser :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section investissement	551 342,16	481 667,02

○ Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (y compris les restes à réaliser) :

	Dépenses en €	Recettes en €	Solde d'exécution en €
Section fonctionnement	10 867 558,38	11 392 611,67	525 053,29
Section investissement	2 762 257,70	2 409 534,55	-352 723,15

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

#### SG 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 :

M. GEIST présente ce point et indique l'affectation du résultat de l'exercice 2015 telle que retracée ci-dessous.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le compte administratif des services généraux de l'exercice 2015,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITÉ :

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 des services généraux comme dans le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	488 828,26
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 225,03
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>525 053,29</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-283 048,01
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-69 675,14
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>352 723,15</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>525 053,29</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>352 723,15</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>172 330,14</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

### SG 4 -TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2016 :

M. GEIST présente ce point et propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2015.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la commission Finances et administration générale,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **décide** de fixer les taux d'imposition de l'année 2016, soit :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation.....	4,32 %
Taxe pour le foncier bâti.....	5,26 %
Taxe pour le foncier non bâti.....	10,18 %
Cotisation foncière des entreprises.....	21,58 %

- ◇ **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

## SG 5- TEOM ANNÉE 2016 – VOTE DES TAUX :

M. GEIST présente brièvement ce point et donne la parole à M. FOURMY qui détaille les taux proposés en 2016.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°2009/081 du 07 octobre 2009 concernant le regroupement par zonage,
- **Vu** l'avis de la commission Environnement et développement durable en date du 10 mars 2016,
- **Vu** l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2015,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

## A LA MAJORITÉ :

**(3 abstentions : Mme PIERRE ayant donné pouvoir à M. GEIST, MM. LEROY et SUSINI  
et 2 contre : Mme DE CARVALHO ayant donné pouvoir à M. SUSINI  
et M. VAN LANDEGHEM)**

- ◇ **décide** d'augmenter de 5,25 % les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016, ainsi qu'il suit :

## TEOM 2016

5,25%

GROUPES	COMMUNES	Taux TEOM 2015	Taux TEOM 2016	Ecart en %	Base Foncière 2016	Produit attendu 2016
Groupe 1	Chamigny	15,48%	16,29%	5,25%	2 963 103 €	482 689 €
	Changis					
	Reuil en Brie					
	Ussy sur Marne					
Groupe 2	La Ferté s/s Jouarre	16,85%	17,73%	5,25%	7 986 745 €	1 416 050 €
Groupe 3	Sept Sorts	15,09%	15,88%	5,25%	908 673 €	144 297 €
Groupe 4	Jouarre	18,11%	19,06%	5,25%	4 033 121 €	768 713 €
	Pierrelevée					
	Sammeron					
	Signy Signets					
Groupe 5	Basseville	21,99%	23,14%	5,25%	443 249 €	102 568 €
	Bussières					
Groupe 6	Citry	13,12%	13,81%	5,25%	2 145 326 €	296 270 €
	Nanteuil sur Marne					
	Saâcy s/Marne					
Groupe 7	Luzancy	12,92%	13,60%	5,25%	1 671 328 €	227 301 €
	Méry sur Marne					
	Sainte Aulde					
Groupe 8	Saint Jean les 2 jumeaux	16,61%	17,48%	5,25%	884 048 €	154 532 €
Total TEOM						3 592 419 €

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

**SG 6 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016 :**

M. GEIST reprend les éléments de la note de synthèse adressée aux conseillers communautaires.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**A LA MAJORITÉ :**

**(3 abstentions : M. SUSINI et pouvoir de Mme DE CARVALHO, M. FORTIER)**

- **approuve** le budget prévisionnel des Services Généraux pour l'exercice 2016 équilibré en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 11 576 149,64 €
- Section d'investissement : 2 229 757,87 €

- **précise** que ce budget est voté :

- Au chapitre
  - Avec reprise des résultats après vote du compte administratif
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

**SG 7 – VOTE DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 :**

M. GEIST présente ce point.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** les réunions de la commission « finances et administration générale » en date des 8 et 25 mars 2016,
- **Considérant** l'enveloppe globale de 145 500 € allouée aux associations subventionnées par la communauté de communes du Pays fertois au titre de 2016,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**Pour le vote des subventions au comité de Jumelage du Pays fertois – Harborough, l'Association Sports et Loisirs pour Tous, Jazz en Pays Fertois, Maison de l'emploi et de la formation Nord-Est 77, Mission Locale, GAL (Groupe d'action local), ACT'ART :**

**A LA MAJORITÉ :**

**(4 abstentions : M. SUSINI et son pouvoir de Mme DE CARVALHO, MM. FLEISCHMAN et VAN LANDEGHEM**

**et pour le vote de la subvention à l'office de tourisme intercommunal :**

**A LA MAJORITÉ :**

**3 ABSTENTIONS (M. SUSINI et son pouvoir de Mme DE CARVALHO, M. VAN LANDEGHEM)**

**et ne participent pas au vote les 8 représentants de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'OTI :**

**M. GEIST, M. VALLEE, MME LOURENCO qui a donné pouvoir à Mme GUILBAUD, MME DIEU, M. LEROY, MME PEZZETTA, M. FLEISCHMAN, M. HORDE ayant donné pouvoir à M. SPECQUE**

- **décide** d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Pays fertois pour une somme totale de 139 254,35 €, répartie de la manière selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Montant versé en 2015	Proposition de la commission Finances pour 2016	Acompte versé	Reste à verser
AVIMEJ (Aide aux victimes et Médiation Judiciaire)	3 000 €	En attente de pièces complémentaires	-	
Comité de Jumelage du Pays fertois - Harborough	1 500 €	500 €	-	500 €
Jazz en Pays Fertois	13 000 €	13 000 €	-	13 000 €
Association Sports et Loisirs pour Tous	500 €	500 €	-	500 €



Maison de l'emploi et de la formation Nord-Est 77	17 871,10 €	18 615,35 €	-	18 615,35 €
Mission Locale	27 494 €	28 639 €	-	28 639€
GAL (Groupe d'action local)	5 598 €	7 000 €	-	7 000 €
Office de tourisme intercommunal	18 000 €	65 000 €	30 000 €	35 000 €
ACT'ART	-	6 000 €	-	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 963,10 €</b>	<b>139 254,35 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>109 254,35 €</b>
<b>Reste non attribué</b>		<b>6 245,65 €</b>		

- **dit que** les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2016 des services généraux de la communauté de communes.
- **autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

## SG 8 – MOTION RELATIVE A L'IMPACT FINANCIER POUR LE PAYS FERTOIS DE LA FUSION D'INTERCOMMUNALITÉS VERS D'AUTRES DÉPARTEMENTS :

M. FOURMY présente ce point.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Seine-et-Marne ;
- **Vu** le courrier de notification du Préfet en date du 14 octobre 2015 ;
- **Vu** la délibération défavorable au projet de schéma de la communauté de communes du Pays fertois en date du 9 décembre 2015.

Les conseillers communautaires de la communauté de communes du Pays fertois, par cette motion, considèrent que :

- le schéma de coopération intercommunale prévoit de nombreuses fusions d'intercommunalités et qu'un certain nombre de communes seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine-et-Marne d'une partie de ses ressources (10 communes du secteur de Sénart basculant dans le « Grand Evry » en Essonne et 17 autres communes de la communauté de communes des Plaines et Mont-de-France étant rattachées à des intercommunalités du Val d'Oise).
- les conseils communautaires de la communauté de communes Plaines et Monts-de-France, à l'unanimité et de la communauté d'agglomération de Val-de-France ont délibéré contre l'arrêté inter-préfectoral du 29 mai 2015,
- les conséquences économiques, industrielles et environnementales pour le SMITOM Nord Seine-et-Marne et ses communes adhérentes seront graves et porteront un coup majeur aux finances locales (+ 708 500 €, soit une augmentation de 37 % de l'appel de fonds du SMITOM en ce qui concerne la communauté de communes du Pays fertois).

**A L'UNANIMITÉ :**

- **dit que** le conseil communautaire du Pays fertois s'élève **contre** les dispositions territoriales actuellement envisagées par l'Etat qui provoqueraient un surcoût considérable du traitement des ordures ménagères et, par contre coup, une augmentation exorbitante de l'imposition de ses habitants.
- **demande** que ces dispositions soient reconsidérées ou aménagées de telle sorte qu'aucun impact négatif financier ne soit pénalisant pour le Pays fertois.
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

## SERVICE ASSAINISSEMENT

### AST 1&2 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 :

M. FOURMY procède à la présentation du compte de gestion et du compte administratif.

#### POUR LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du service assainissement de l'exercice 2015,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** le compte de gestion du service assainissement pour l'exercice 2015, établi par le Trésorier de la communauté de communes du Pays fertois.
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

Suite à cette présentation, M. FOURMY est désigné Président de séance et M. GEIST quitte la salle. Le compte administratif est mis au vote.

#### POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de M. Philippe FOURMY, vice-président,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,
- **Considérant que** M. GEIST, président, s'est retiré pour permettre au conseil communautaire de délibérer,

#### A L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2015, dont les résultats, conforme au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :
  - Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
    - Section d'exploitation : 1 624 345,87 € (excédent)
    - Section d'investissement : 1 925 555,31 € (excédent)

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section exploitation	593 611,40	958 999,00
Section investissement	3 089 972,76	5 703 021,70

○ Restes à réaliser :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section investissement	10 099 795,04	6 073 387,34

○ Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (y compris les restes à réaliser) :

	Dépenses en €	Recettes en €	Solde d'exécution en €
Section exploitation	593 611,40	2 583 344,87	1 989 733,47
Section investissement	13 189 767,80	13 701 964,35	512 196,55

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

**AST 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 :**

M. FOURMY présente l'affectation du résultat de l'exercice 2015 proposée.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ :**

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du service assainissement comme dans le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	365 387,60
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 624 345,87
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 989 733,47</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	4 538 604,25
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-4 026 407,70
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>1 989 733,47</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	1 989 733,47
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

#### AST 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016 :

M. FOURMY reprend les principaux éléments de la note communiquée aux conseillers communautaires.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ :**

- **approuve** le budget prévisionnel du service assainissement pour l'exercice 2016 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :
  - o Section d'exploitation : 2 920 301,97 €
  - o Section d'investissement : 23 003 280,30 €
- **précise** que ce budget est voté :
  - o Au chapitre
  - o Avec reprise des résultats après vote du compte administratif
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

#### **AST 5 - CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE BUSSIÈRES :**

M. FOURMY explique ce point.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Santé Publique ;
- **Vu** la loi sur L'eau et des Milieux Aquatiques de 2006 ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la CCPF 2008/86 du 25 juin 2008 relative aux zonages d'assainissement et au programme du Schéma Directeur d'Assainissement ;
- **Vu** le Code des Marchés Publics ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission environnement du 13 novembre 2014 ;
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ :**

- **approuve** le programme de l'opération correspondant à un ensemble des travaux caractérisés par une unité fonctionnelle et technique,
- **approuve** la réalisation des travaux sous charte qualité Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	COÛT H.T.	OBSERVATIONS
<b>DÉPENSES</b>		
<b>Études et acquisition terrain STEP</b>	<b>177 139,86 €</b>	Études budgétisées dans l'exercice précédent, reste 71 055,99€ à mandater
<b>Travaux Réseaux et Postes de refoulement avec contrôles</b>	<b>2 329 110,00 €</b>	
<b>Travaux STEP</b>	<b>596 500,00 €</b>	
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>3 102 749,86 €</b>	

<b>RECETTES</b>		
<b>Subventions acquises pour les études</b>		
<b>AESN</b>	<b>45 457,00 €</b>	
<b>Département 77</b>	<b>19 792,00 €</b>	
<b>Estimations subventions prévisionnelles pour le réseau</b>		
<b>AESN</b>	<b>260 731,78 €</b>	
<b>Département 77</b>	<b>182 300,00 €</b>	
<b>Estimations subventions prévisionnelles pour la STEP</b>		
<b>AESN</b>	<b>161 000,00 €</b>	
<b>CG77</b>	<b>110 000,00 €</b>	
<b>Région Ile de France</b>	<b>40 250,00 €</b>	
<b>TOTAL des SUBVENTIONS</b>	<b>819 530,78 €</b>	

<b>PRETS A TAUX ZERO</b>		
<b>Pour le réseau</b>		
<b>AESN</b>	<b>173 821,18 €</b>	
<b>Pour la STEP</b>		
<b>AESN</b>	<b>80 500,00 €</b>	
<b>TOTAL des prêts à taux zéro</b>	<b>254 321,18 €</b>	

<b>PART DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>		
<b>Emprunt complémentaire et/ou autofinancement budget 2016</b>	<b>2 283 219,08 €</b>	3 102 749,86 - 819 530,78 = 2 283 219,08€ H.T.
<b>Préfinancement de la TVA</b>	<b>456 643,82 €</b>	

- **autorise** le président à solliciter les subventions maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France,
- **autorise** le président à signer tous les documents administratifs relatifs à cette affaire et notamment les demandes de déclarations préalables et autorisations diverses,
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

## SERVICE EAU

### EAU 1&2 - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 :

M. FOURMY présente les grandes lignes du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe du service de l'eau.

#### POUR LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER DE L'EXERCICE 2015

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du service eau de l'exercice 2015.
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** le compte de gestion du service eau pour l'exercice 2015, établi par le Trésorier de la communauté de communes du Pays fertois.
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

Suite à cette présentation, M. FOURMY est désigné Président de séance et M. GEIST quitte la salle. Le compte administratif est mis au vote.

#### POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de M. Philippe FOURMY, vice-président,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,
- **Considérant que** M. GEIST, président, s'est retiré pour permettre au conseil communautaire de délibérer,

#### A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Approuve** le compte administratif du service eau de l'exercice 2015, dont les résultats, conforme au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
  - Section d'exploitation : 20 053,90 € (excédent)
  - Section d'investissement : 959 258,58 € (excédent)

- Opérations de l'exercice :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section exploitation	386 153,60	428 755,94
Section investissement	297 509,37	481 476,79

- Restes à réaliser :

	Dépenses en €	Recettes en €
Section investissement	257 017,63	105 318,90

- Résultat cumulé à la clôture de l'exercice (y compris les restes à réaliser) :

	Dépenses en €	Recettes en €	Solde d'exécution en €
Section exploitation	386 153,60	448 809,84	62 656,24
Section investissement	554 527,00	1 546 054,27	991 527,27

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

### **EAU 3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 :**

M. FOURMY soumet au conseil l'affectation du résultat de l'exercice 2015 proposée.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ :**

- **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du service eau comme dans le tableau ci-dessous :



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	42 602,34
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	20 053,90
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>62 656,24</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	1 143 226,00
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-151 698,73
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>62 656,24</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	62 656,24
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

#### EAU 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016 :

M. FOURMY soumet au conseil le budget prévisionnel pour 2016 du service de l'eau.

Le conseil communautaire passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** le budget prévisionnel de l'exercice 2015 du service eau équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :
- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| ○ Section d'exploitation :   | 493 224,74 €   |
| ○ Section d'investissement : | 1 934 680,63 € |
- **précise** que ce budget est voté :
- Au chapitre
  - Avec reprise des résultats après vote du compte administratif

- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

## SERVICE SPANC

### SPANC 1 - BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016 :

M. FOURMY présente le budget prévisionnel du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et rappelle que ce budget annexe est nouveau puisqu'il a été créé lors de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil passe ensuite au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n° S.1-2016-008 en date du 17 février 2016, créant un budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITÉ :

- **approuve** le budget prévisionnel de l'exercice 2016 du service public de l'assainissement non collectif du Pays ferrois équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :
  - Section d'exploitation : 31 981,50 €,
  - Section d'investissement : 0 €.
- **précise** que ce budget est voté :
  - Au chapitre
- **dit que** le président est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEIST lève la séance à 22h10.

Affichage du compte-rendu  
Le 14 AVRIL 2016.  
Le Président,  
Gérard GEIST

Le Président,  
Gérard GEIST